



Les +



- ✓ Des conseillers réactifs, à votre écoute et joignables en semaine de 9H à 12H30 et de 13H30 à 18H
- ✓ Possibilité de souscrire en ligne à tout moment sur notre site internet avec paiement par carte bancaire : vous êtes assurés dès la validation du paiement
- ✓ Choisissez le fractionnement qui vous convient : Mensuel, Trimestriel, Semestriel ou Annuel, avec ou sans prélèvement automatique
- ✓ Un espace client qui vous permet de modifier vos devis, de déclarer et suivre vos sinistres en temps réel, de régler vos échéances par carte bancaire et bien d'autres fonctionnalités !
- ✓ Bénéficiez d'une remise de 10% pour la souscription d'un second contrat
- ✓ Dématérialisation complète des documents



- ✓ Vos chevaux assurés jusqu'à leurs 30 ans révolus sans majoration liée à l'âge
- ✓ Possibilité de contrat sans franchise (exclusivité Cheval Assur)
- ✓ Aucun délai de carence si souscription avec un certificat vétérinaire
- ✓ Indemnisation par virement bancaire en - de 72H avec possibilité de délégation de règlement au vétérinaire
- ✓ Possibilité d'assurer uniquement les frais de vétérinaires avec la formule frais de chirurgie d'urgence (liés à une fracture osseuse ou une colique)



- ✓ Aucune limite d'âge du van
- ✓ Garanti quel que soit le véhicule tracteur (dans le respect de la législation sur le remorquage)
- ✓ Couverture des dommages causés au van par les chevaux transportés
- ✓ Option : Prise en charge des frais liés au rapatriement du van et des équidés et des frais de remorquage du van en cas de panne ou d'accident
- ✓ 4 usages possibles : agrément ou professionnel et location entre particuliers ou location professionnelle
- ✓ Possibilité d'assurance temporaire
- ✓ Carte verte envoyée par email et courrier



- ✓ Transport annuel ou temporaire
- ✓ Plusieurs usages possibles : particulier ou professionnel
- ✓ Options : garanties des aménagements intérieurs du véhicule et des dommages au sulky ou voiture hippomobile



- ✓ Plusieurs formules possibles avec des plafonds d'indemnisation différents : protection individuelle ou familiale
- ✓ Capital en cas de décès ou d'invalidité, indemnités journalières et d'hospitalisation



- ✓ Responsabilité civile professionnelle avec possibilité d'option protection juridique (jusqu'à 3 personnes)
- ✓ Options prévoyance, multirisques professionnels (couverture des équipements etc.)